



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Commune de Saint-Léger-de-Linières

Mairie principale - 9 rue du Lavoir - St-Léger-des-Bois - 49170 Saint-Léger-de-Linières - Mairie annexe - 12 route Nationale - St-Jean-de-Linières - 49070
Saint-Léger-de-Linières - 02 41 39 55 36 - mairie@saint-leger-de-linieres.fr

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom :

Prénoms :

Profession ou qualité :

Adresse :

Association :

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu :

Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) :

Fait à :

Le :

Signature,

ARRETE DU MAIRE N°

Le Maire de **Saint-Léger-de-Linières**

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) :

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le :

Le Maire,

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie